

Procès Verbal de la réunion du 26 avril 2011

Le dix neuf avril deux mille onze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt six avril deux mille onze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- **Budget principal**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
Vote des taux des taxes locales
Vote du Budget Primitif 2011
- **Budget annexe – Lotissement** - Vote du Budget Primitif 2011
- **Budget annexe – Chaufferie bois automatique** - Vote du Budget Primitif 2011
- Seuil du Bourg – Etude d'incidence
- Travaux de voirie
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille onze, le vingt six avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne,
MM. DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian,

Absents représentés : Mme ROY Estelle, M. CLEMENT Alain,

Absent excusé : M. ROUSSEAU Daniel,

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame BOUTIN Annabelle a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 28 mars 2011

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 28 mars 2011 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2011 – 46 - Rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal prend acte que le Conseil Communautaire lors de sa dernière séance a voté à l'unanimité le rapport de la CLECT concernant les travaux d'investissement prévus dans les écoles du canton.

Concernant l'école de JAZENEUIL, une somme de 6500 € sera reversée à la Communauté de Communes pendant 15 ans (pris sur l'allocation de compensation) pour permettre le financement de la construction d'une nouvelle classe.

N°2011 – 47 - Affectation du résultat

Budget principal - Commune

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de **58 948.19 €** sur le Compte Administratif 2010 du budget principal de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **58 948.19 €** à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement sur le Budget Primitif 2011 de la Commune.

N°2011 – 48 - Vote des taux

des trois taxes locales pour 2011

Monsieur le Maire fait savoir que les bases des taxes locales pour 2011 ont été augmentées de 2% par l'Etat.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix (11 voix pour, 1 voix contre) le principe d'une augmentation des taux des trois taxes pour 2011.

Le Conseil Municipal opte pour une augmentation uniforme des trois taxes.

Monsieur le Maire propose alors de majorer de 1% les taux actuels de l'ensemble des trois taxes pour 2011, ce qui donnerait les produits suivants :

Taxes 2011	Taux	Bases	Produits
• Taxe d'Habitation	13.76 %	668 000	91 917 €
• Taxe Foncier Bâti	16.02 %	401 500	64 320 €
• Taxe Foncier Non Bâti	37.91 %	110 100	41 739 €
		Total	197 976 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux d'augmentation retenu :

- 1% d'augmentation : 9 voix pour
- 2% d'augmentation : 2 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix une augmentation des trois taux de 1% pour 2011, et vote les taux suivants :

Taxes	Taux 2011
• Taxe d'Habitation	13.76 %
• Taxe Foncier Bâti	16.02 %
• Taxe Foncier Non Bâti	37.91 %

**N°2011 – 49 - Excédents et Déficits
à reporter sur l'exercice 2011**

- Budget principal -

- Budgets annexes : « Chaufferie Bois » - « Lotissement » -

Le Conseil Municipal prend acte des différents excédents et déficits à prendre en compte pour l'établissement des Budgets Primitifs 2011.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Résultat 2010 + 58 948.19 €
Total à affecter sur le BP 2011 en investissement (art 1068) **+ 58 948.19 €**

INVESTISSEMENT

Report 2009 - 40 804.36 €
Résultat 2010 + 5 450.39€
Total à reprendre sur le BP 2011 en investissement (art. 001) **- 35 353.97 €**

BUDGET ANNEXE – CHAUFFERIE BOIS

FONCTIONNEMENT

Résultat 2010 - 40.00 €
Total à reprendre sur le BP 2011 en fonctionnement (art 002) **- 40.00 €**

INVESTISSEMENT

Résultat 2010 10 083.36 €
Total à reprendre sur le BP 2011 en investissement (art. 001) **10 083.36 €**

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Résultat 2010	0 €
Total à reprendre sur le BP 2011	0 €

INVESTISSEMENT

Résultat 2010	0 €
Total à reprendre sur le BP 2011	0 €

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2011, la compétence « Assainissement » revient entièrement au Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement de LUSIGNAN, et que la compétence « Photovoltaïque » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Mélusin. En conséquence, l’établissement des budgets primitifs pour 2011 revient à ces entités qui reprendront les éventuels déficits ou excédents résultants des comptabilités annexes communales 2010.

N°2011 - 50 – Budget Primitif 2011

Budget principal - Commune

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2011 qui s’équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 517 631 €
L’autofinancement dégagé est de : 22 546 €
- **Section d’Investissement** 692 824 €

Les sommes suivantes sont affectées en dépenses aux opérations ci-dessous :

• déficit d’investissement reporté		35 353.97 €
• divers opérations financières		25 446.03 €
• Travaux en régie		16 437.00 €
• Opération n°100	Bâtiments divers	500.00 €
• Opération n°101	Voirie divers	16 800.00 €
• Opération n°103	Matériel divers	7 800.00 €
• Opération n°111	Refonte de la voirie	5 000.00€
• Opération n°112	Aménagement de la Vallée	182 000.00 €
• Opération n°114	Eclairage public	14 600.00 €
• Opération n°119	Acquisition d’immeubles	2 000.00 €

• Opération n°120	Salle des fêtes	2 300.00 €
• Opération n°121	Eglise	20 300.00 €
• Opération n°122	Protection incendie	3 000.00 €
• Opération n°123	Plantation de haies	17 500.00 €
• Opération n°124	Cimetière	500.00 €
• Opération n°125	Sécurisation du bourg	286 582.00 €
• Opération n°127	Plan d'Occupation des Sols	6 000.00 €
• Opération n°130	Salle du Moulin	1 800.00 €
• Opération n°131	Maison des Assoc's	4 905.00 €
• Opération n°132	Bibliothèque	5 000.00 €
• Opération n°134	Mobilier urbain	14 000.00 €
• Opération n°136	Réseau secondaire chauffage	25 000.00 €
Total		692 824.00 €

N° 2011 - 51 – Budget Primitif 2011
Budget annexe : Chaufferie automatique à bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Chaufferie automatique à bois » pour 2011 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 8 500 € HT
- **Section d'Investissement** 268 413 € HT

Les sommes suivantes sont affectées aux opérations ci-dessous :

• divers opérations financières		132 700.00 € HT
• Opération n°100	Chaufferie	135 713.00 € HT

N° 2011 - 52 – Budget Primitif 2011
Budget annexe : Lotissement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Lotissement communal » pour 2011 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 390 000 € HT
- **Section d'Investissement** 390 000 € HT.

N°2011 - 53 – Déversoir du Bourg

Après avoir pris connaissance des propositions établies par le bureau d'études ADEV – 36300 LE BLANC, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation d'un seuil en empierrement avec réutilisation des palplanches sur l'emplacement existant (solution 4) - montant prévisionnel : 24 635 € HT.

Une subvention de 15 000 € a été attribuée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La participation restant à charge pour la Commune est de 9 635 €.

N°2011 - 54 – Chemin rural de la Villa Amélie

Monsieur Bernard MACOUIN évoque la réfection de l'empierrement du chemin rural de la Villa Amélie.

Monsieur Christian ROUSSEAU fait savoir qu'il existe une technique qui consiste à concasser les matériaux en même temps que leur mise en forme.

Il est décidé d'étudier cette possibilité avant de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 30 minutes.